Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charvet

Immeuble La Nova

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000130
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : La Nova

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992. AC 8, 22

Historique

Le projet est élaboré en 1977 pour le compte de la SMA à Bourg-Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération. La conception du projet est due à la collaboration entre C. Perriand et G. Regairaz. Le permis de construire est attribué en février 1978, la réalisation s'effectue en 5 tranches, mises en service successivement en 4 saisons (Noël 1978, 1979, 1980, et livraison de l'ensemble à Noël 1981).

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1977 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence Nova est le 7e et dernier immeuble résidentiel construit au quartier du Charvet à Arc 1800, et le 1er immeuble au quartier des Villards, placé à la transition. La Nova est le 1er programme immobilier d'Arc 1800 avec des studios loisirs de 2 pièces d'une superficie de 40 m² (alors que les réalisations précédentes sont à 30 m² en moyenne), aménagés dans une trame de 5 m en moyenne entre murs de refend (5,4 m en façade en raison de la composition courbée), conduisant à un "étirement" de l'édifice, par comparaison au nombre de logements disposés en façade. Malgré la densité du projet, les espaces de transition entre les deux quartiers sont laissés très ouverts, grâce à l'intégration dans le site : choix d'implantation à la rupture de pente permettant de le dissimuler à la vue des skieurs, adoption d'un long plan circulaire conduisant à la réalisation d'un "immeuble parcours" à l'abri des parties très publiques de la station. Le plan circulaire de la résidence détermine deux espaces opposés : à l'est, une cour intérieure composée d'un talus pentu, fermée d'une côté par un bois de résineux, et bordée de l'autre par la courbure de la résidence ; à l'ouest, la prairie de l'alpage. Le projet de la Nova reprend aussi tous les principes communs aux réalisations des Arcs : le décalage de niveaux, la desserte de l'édifice par des rampes inclinées, la systématisation de la "seconde façade". La Nova comprend 1860 lits, répartis dans une construction unique (40 travées, 200 m de longueur pour les niveaux les plus longs, et 15 m de largeur, 14 niveaux dans les parties les plus élevées). L'édifice est partagé en cinq parties accolées, et décalées en plan, desservie chacune par une distribution verticale (un escalier et deux ascenseurs). La distribution horizontale (rampe) en plan courbe, à chaque niveau, partage l'édifice en

deux parties et donne accès de part et d'autre à des studios. Les studios sont de deux types : grands studios du côté de l'ouest (237), et petits studios du côté de l'est (86). Il faut ajouter plusieurs variantes disposées dans les parties supérieures de l'immeuble, et au droit des décrochements d'immeubles. Malgré la surface plus confortable, tous les logements sont conçus de manière compacte.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 13 étages de soubassement, rez-de-chaussée surélevé
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : terrasse
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

La résidence « la Nova » occupe une place singulière dans l´espace de la station d´Arc 1800, par sa situation en limite des deux quartiers du Charvet et des Villards ; les liens avec ces deux quartiers de conception différente sont double :
- par le principe d´implantation, identique aux résidences « Miravidi » et « Pierra Menta », la résidence « la Nova » achève le quartier du Charvet ; mais la longue composition organisée suivant un plan en courbe ouvre sur le quartier compact des Villards ;
- par l´importance du programme (380 logements, 1860 lits réunis dans un seul immeuble), la résidence « la Nova » achève le quartier du Charvet ; mais par le choix de réaliser des logements plus spacieux et plus isolés, « la Nova » annonce le quartier des Villards, composé de résidences aux programmes plus confortables.

C´est dans ce contexte que la résidence « la Nova » est élaborée en 1977 (alors que la première tranche de la résidence « Pierra Menta » est en cours de réalisation et que les résidences « Belles Challes Lauzières » sont en voie d´achèvement), pour le compte de la « Société des Montagnes de l´Arc » à Bourg Saint-Maurice, maître d´ouvrage de l´opération (permis de construire attribué en février 1978).
La conception du projet est due à la collaboration entre Charlotte Perriand et Gaston Regairaz.
La réalisation s´effectue en cinq tranches successives, mises en service successivement en quatre saisons (Noël 1978, Noël 1979, Noël 1980, et livraison de l´ensemble de l´opération à Noël 1981).
La résidence « La Nova » est le septième immeuble résidentiel construit au quartier du Charvet, après l´ « hôtel du Golf » (1974), les immeubles résidentiels Bellecôte » et « Miravidi » (inaugurés à Noël 1974), « Belles Challes » (inauguré à Noël 1975), « Lauzières » (inauguré à Noël 1976), et « Pierra Menta (livré à partir de Noël 1977).

B. Origine du projet

La résidence « La Nova » est le dernier immeuble construit au quartier du Charvet, et le premier immeuble construit au quartier des Villards.
La résidence « la Nova » est le premier programme immobilier d´Arc 1800 composé de studios résidentiels avec une surface supérieure à celles réalisées jusqu´à présent ; avec les quatre premières réalisations du quartier du Charvet, les superficies des studios correspondaient aux capacités d´investissement des acquéreurs potentiels, variant autour de 30 m² : 27 m2 avec « le Miravidi », 29 m² à « Belles Challes Lauzières » , puis 31 m² à « Pierra Menta ». Avec le programme de « la Nova », les promoteurs de la station des Arcs s´adressent à des clientèles différentes, en proposant des logements de deux pièces d´une superficie de 40 m² ; on se rapproche là des programmes initiaux d´Arcs 1600 (« les Trois Arcs », « la Cascade », « la Cachette »). Malgré la superficie plus grande, on conserve le principe de la mono-orientation de chaque logement, qui permet la desserte de l´immeuble par des coursives ou des rampes intérieures. La trame adoptée est de 5,00 mètres en moyenne entre murs de refend (5,40 m en façade en raison de la composition courbée), conduisant à un « étirement » important de l´édifice, en comparaison du nombre de logement disposé en façade.

Par ailleurs, le projet de la résidence « La Nova » traite la transition entre les deux quartiers du Charvet et des Villards, en recherchant l´intégration maximale du programme dans le site, de façon à laisser l´espace de transition le plus ouvert possible, en retenant les principes suivants :
- l´espace est laissé libre entre les deux quartiers, en disposant l´édifice en contre bas du chemin de liaison entre les quartiers de la station (disposition comparable aux résidences « le Miravidi » et « Pierra Menta ») ;
- le choix d´une composition « sous forme d´un triangle épousant la pente... » permettant de dissimuler à la vue des skieurs, un programme de très grande dimension (1820 lits, 380 studios, comparable à la résidence « Pierra Menta ») ;
- l´adoption d´un long plan circulaire (choix de logements plus spacieux que les programmes précédents, imposant une trame plus large de 5,00 m en moyenne) et étroit (les logements ne sont pas de dimensions équivalentes sur les deux faces du projet) conduisant à la réalisation d´un « immeuble parcours » à l´abri des parties très publiques de la station ;
- le double accès à la résidence garantissant une fonctionnalité et une certaine discrétion :
---- un accès automobile et piéton depuis le parking couvert construit en pied de la résidence, au contact de la voirie automobile ;
---- un accès piéton depuis la partie supérieure de la résidence, en contact direct avec le front de neige et l´espace ouvert entre les quartiers du Charvet et des Villards.
Mais le projet de la résidence « la Nova » reprend aussi tous les principes du « décalage » communs aux réalisations des Arcs, et notamment les suivants :
- le décalage de niveaux (52 cm environ) entre chaque studio, assurant meilleure individualisation de chaque studio l´un par rapport à l´autre ;
- la desserte générale de l´édifice par des rampes inclinées partageant l´édifice en deux parties dans lesquelles sont disposés les studios qui bénéficient d´une orientation unique ;
- la systématisation de la « seconde façade » traitée en charpente bois, pour porter les gardes corps des terrasses, décalés en hauteur par rapport au niveau de chaque studio.

C. Programme

La résidence « La Nova », réalisée en quatre saisons (1978, 1979, 1980 et 1981), comprend au total 1860 lits, répartis en 380 studios, pour une superficie de 19 300 m2 de plancher.
Le projet est une construction unique, d´une seule longueur (40 travées, soit 200,00 m environ de longueur pour les niveaux les plus longs, et 15,00 m environ de largeur)), comprenant 14 niveaux dans les parties les plus élevées.
Le programme est réalisé en cinq parties accolées (joints de dilatation), mais aussi décalées en plan de 3,00 mètres.
Chaque partie est desservie par une distribution verticale (un escalier et deux ascenseurs).
Une distribution horizontale (rampe inclinée) et plan courbe, à chaque niveau, partage l´édifice en deux parties de largeur inégale, et donne accès de part et d´autre à des studios exposés soit à l´ouest (« grands studios » de 40 m2 environ), soit à l´est (« petits studios » de 13 m2 environ).
Les cinq parties de l´immeuble sont desservies en continuité à chaque niveau par une rampe inclinée, permettant de se rendre depuis le niveau le plus bas de l´immeuble (dalle supérieure du parking « la Nova ») jusqu´au niveau le plus haut de l´immeuble (entrée de plain-pied depuis le front de neige) , et de gravir ainsi 8 niveaux sur une longueur de 200 mètres de rampe environ, avec une pente moyenne de 10%, sans nécessité de sortir à l´extérieur ou d´emprunter un ascenseur.
Les cinq parties de l´immeuble ont été réalisées successivement, depuis le haut vers le bas, réparties ainsi :
- « La Nova 1 » (partie amont encastrée) : 12 travées identiques comprenant des niveaux variant de 9 à 3 niveaux (89 studios, 435 lits) ; (+ 5 travées identique comprenant 1 à 3 niveaux abritant la garderie de la station) ;
- « La Nova 2 » (partie intermédiaire) : 6 travées identiques comprenant des niveaux variant de 11 à 7 niveaux (65 studios, 316 lits) ;
- « La Nova 3 » (partie intermédiaire) : 6 travées identiques comprenant des niveaux variant de 12 à 11 niveaux (100 studios, 490 lits) ;
- « La Nova 4 » (partie intermédiaire) : 6 travées identiques comprenant 9 niveaux chacun (77 studios, 377 lits) ;
- « La Nova 5 » (partie avale) : 5 travées identiques comprenant des niveaux variant de 8 à 7 niveaux (50 studios, 245 lits).
Les studios sont de deux types principaux, disposés dans les parties courantes : grands studios du côté de l´ouest, et petits studios du côté de l´est. Il faut ajouter plusieurs variantes disposées dans les parties supérieures de l´immeuble, au droit des décrochements. La répartition des studios est la suivante (les repères renteus, sont ceux employés par les concepteurs dans leurs plans) :
- Studios A : 237 (studios courant disposés coté ouest d´une superficie d´environ 40 m² ;
- Studios F : 86 (studios courant disposés coté est d´une superficie d´environ 13 m²
- Studios A bis : 14 (variante du studio A, agrandi d´une pièce au droit d´une montée d´escalier) ;
- Studios B : 14 (studio traversant, disposés en partie courante dans le niveau supérieur de l´immeuble, accessible chacun par un escalier particulier en vis, depuis la rampe) ;
- Studios C, D, E : 10 (studio de grande dimension traversant, disposés en pignon aval de chaque partie de l´immeuble, aux niveaux supérieurs).

D. Principes du projet

D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station

La résidence « La Nova » est placée en limite du quartier du Charvet et du quartier des Villards, à Arc 1800 :
- à l´amont au contact direct du front de neige, et longée par le chemin piéton qui relie (sur la courbe 1700 mètres d´altitude) entre eux les quartiers d´Arc 1800 , à proximité de l´hôtel du Golf ;
- à l´aval au contact direct de la voirie de desserte automobile de la station.

La résidence « la Nova » est traversée par les piétons qui empruntent les différentes circulations publiques (ascenseurs, rampes intérieures, rampe extérieure protégée) pour se rendre des parkings situés en contrebas, au coeur de la station situé 14 niveaux plus hauts.

Le plan circulaire de la résidence détermine deux espaces opposés :
- à l´est, une « cour intérieure composée d´un talus pentu, fermée d´une côté par un bois de résineux, et bordée de l´autre par la courbure de la résidence, équipée des cinq entrées et d´une rampe protégée en pied d´immeuble ; en période d´hiver, en raison du manque de soleil, la « cour » se transforme en « stade de luge de glace » ;
- à l´ouest, la prairie de l´alpage placée en belvédère sur la vallée de l´Isère, et ouverte sur le quartier des Villards, bordée par l´imposante façade de la résidence équipée des terrasses de tous les logements, mais sans cesse fuyante au regard, en raison de la courbure générale du plan.

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L´immeuble « la Nova » est une construction unique bien que réalisé en cinq parties mitoyennes (joints de dilatation et décrochement de 3,20 m en plan), et disposé suivant un plan en arc de cercle.

Les studios sont disposés suivant le principe de la mono orientation :
- 237 logements sont disposés sur la couronne extérieure de l´arc de cercle (orientation variant du sud à l´ouest) ;
- 86 studios (type « chambres » sont disposées sur la couronne intérieure de l´arc de cercle (orientation variant du nord à l´est).

L´immeuble « La Nova » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :
- un escalier à double volée fermé dans chacune des cinq parties ;
- deux ascenseurs dans chacune des cinq parties ;
- une coursive inclinée (rampe), longitudinale en arc de cercle, relie les cinq parties entre elles, et dessert à chaque niveau tous les studios ;
- une rampe extérieure en pied d´immeuble, couverte mais ouverte, relie le pied de l´édifice à sa partie supérieure.

La toiture est un porte neige bois horizontal, traitée de manière simple, et indépendante pour chacune des cinq parties de l´édifice, dont la hauteur ne dépasse pas plus d´un niveau au contact du front de neige dans la partie supérieure.

La volumétrie répond à plusieurs objectifs :
- Limiter l´impact visuel de la construction : principe de la volumétrie en triangle qui épouse la pente. La hauteur de l´immeuble est de R + 3 à l´amont, et R + 3 à l´aval. Les douze niveaux de logements sont donc tous placés dans le soubassement de l´immeuble, encastrés dans le terrain.
- Réduire l´effet de masse et de hauteur de la construction par une composition en « cascade » :
---- décalage en hauteur des studios entre eux (52 cm), composant une animation des façades gouttereaux ;
---- décalage en longueur, par une disposition en cinq arcs de cercle, qui permet de ne jamais présenter une vision d´ensemble de l´ensemble de l´immeuble.

La desserte automobile de la résidence « La Nova» est assurée aux deux extrémités de l´immeuble, à l´amont et à l´aval :
- à l´aval, un parking couvert est associé à une entrée directe depuis la voirie reliée à l´ascenseur public ;
- à l´amont, un accès de plain-pied avec le front de neige.

E. Référence typologique

L´immeuble « La Nova » est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, avec une circulation longitudinale centrale qui dessert tous les niveaux.

La conception générale prend appui sur l´expérience des réalisations précédentes réalisées jusque-là (pour la composition des grands programmes), et recherche des principes nouveaux (pour la composition plus spacieuse des studios) qui seront développés dans les programmes suivants du quartier des Villards (« Tournavelles », « Arandelières »).

F. Inventions techniques

La mise au point par Charlotte Perriand, du studio plus spacieux, développé dans une trame de 5,00 m de large, propose une déclinaison plus confortable pour l´habitat loisirs, que les réalisations précédentes.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique, avec un plan tracé en arc de cercle, et composé de cinq « tranches » juxtaposées, chacune étagée dans la pente ;

Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, pour l´ensemble de la construction, avec coursive longitudinale centrale, inclinée ; l´implantation a été réglée au niveau de la rupture de pente du terrain, avec deux niveaux encastrés dans la pente dans la partie amont;

Décalage de niveau entre chaque studio de 52 cm, dans le sens inverse de la pente du terrain pour les parties supérieures (Nova 1, Nova 2 et Nova 3) et dans le sens de la pente pour les parties inférieures (Nova 4 et Nova 5) ; le décalage est systématique et identique pour chaque travée ;

Décalage en plan de 3,20 m, de chacune des cinq parties de la résidence les unes par rapport aux autres, entraînant un « élargissement » du cercle de composition de l´ensemble ;
L´immeuble est accolé en partie aval et en partie amont, à deux équipements collectifs, qui constituent les deux extrémités de la composition : une garderie en amont au contact du domaine skiable, et un parking automobile en aval au contact de la voirie de desserte.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est distribué par une coursive centrale tracé en arc de cercle, inclinée, qui donne accès aux studios disposés de deux sortes :
- en « éventail ouvert » côté sud et ouest,
- en « éventail fermé » côté nord et est.

Les studios sont juxtaposés et disposés dans des travées de largeur variable, en raison du plan en arc de cercle (5,00 mètres de large entre axe en moyenne) et dont les profondeurs varient aussi suivant le coté de l´immeuble :
- côté sud et ouest, la profondeur est de 8,10 m, soit des studios de 40 ,00 m² environ, pour six personnes ;
- coté nord et est, la profondeur est de 3,05 m, soit des studios de 13,00 m² environ pour deux personnes.

À chaque travée, correspond de manière identique les deux types de logements : un grand studio au sud et à l´ouest, et un petit studio au nord et à l´est.
Le plan est en longueur et en arc de cercle comprenant 40 travées.
Les deux niveaux supérieurs sont disposés en gradins par rapport aux niveaux inférieurs ; conduisant à une organisation différente des logements de ces travées : si les surfaces intérieures sont inférieures, les terrasses sont plus spacieuses (logement type B).
Les deux extrémités de l´édifice sont traités de manière particulière :
- en amont, les cinq premières travées accueillent la garderie, en contact direct avec le front de neige ;
- en aval, un parking couvert constitue le « pied » de l´immeuble, bien que ce soit une construction indépendante.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Rampe intérieure

Les logements de chaque niveau sont répartis de part et d´autre de la rampe longitudinale inclinée placée en partie centrale de l´immeuble, à chaque niveau ;
la rampe est inclinée (pente 10% environ : 0,52 m de décalage pour 5,00 m de travée environ) suivant le décalage des niveaux de chaque travée ;
la pente suit le décalage des niveaux des travées : pour les parties 1, 2 et 3, la pente suit le sens de la pente du terrain ; pour les parties 4 et 5, la pente est inverse à la pente du terrain.
Moquette au sol, de teinte grise ; murs crépis blancs.
Disposées au droit de chaque travée, les éclairages sont composés d´un ensemble menuisé en bois rythmant le parcours de la rampe, composé d´une applique murale protégée de planches horizontales, et de pièces placées en plafond : quatre planches sur chant assemblées deux à deux pour former une équerre fixées à un mur et au plafond de la coursive ; ces deux équerres supportent le néon, et deux planches clouées dans le sens du néon à distance de celui-ci.. La disposition régulière des appliques (deux appliques par travée) assure un éclairage indirect réparti tout le long de la rampe.

Rampe extérieure

Une rampe extérieure couverte permet la circulation des piétons au pied de la façade nord.
La rampe est disposée sur la partie intérieure de l´arc de cercle décrit par le plan de l´immeuble (côté nord), ouverte sur l´extérieur, sur une hauteur équivalente à deux niveaux de logements.
La coursive est de plain-pied avec le terrain tout le long de l´immeuble : sa pente suit exactement la pente du terrain.
La coursive longe l´immeuble sur toute sa longueur, depuis le rez de la garderie en amont, jusqu´au toit du parking en aval.

Distributions verticales

Au droit de chaque partie de l´immeuble, un escalier fermé, à double volée et deux ascenseurs sont disposés dans deux travées nord (en remplacement de deux « petits studios »).

E. Terrasse

Terrasses courantes

Chaque travée de studio se prolonge par une terrasse d´une profondeur de 1,40 mètre :
- les terrasses sont portées par des consoles en béton armé, chaque console est placée en prolongement de chaque mur de refend ;
- chaque console supporte deux solives bois disposées parallèlement à la façade ; - du fait du décalage en hauteur des travées les unes par rapport aux autres, les terrasses sont décalées d´autant ;
- le plancher est composé de planches disposées perpendiculairement à la façade, reposant sur les deux solives, avec une très légère pente pour l´évacuation des eaux ;
- une plaque de contre-plaqué est fixée sous les consoles, légèrement inclinée vers l´extérieur, et recouverte d´une étanchéité, assurant le recueil et l´écoulement des eaux de la terrasse ;

L´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée par des poteaux verticaux placés au droit des consoles béton à une distance de 1,40 m des façades (la largeur des terrasses).
Garde-corps
Les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux bois verticaux placés au droit de chaque console béton (à l´aplomb des murs de refend) ;
le garde-corps est de même modèle que les garde-corps précédemment installés sur les immeubles du village du Charvet, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.
Cloisons de séparation
Les séparations entre les terrasses des logements mitoyens sont des cloisons ajourées faites en planches de bois espacées posées verticalement.
Terrasses des niveaux supérieurs
Du fait du décalage des deux niveaux supérieurs par rapport aux niveaux courants, les terrasses des deux derniers niveaux sont plus larges que celles des logements courants ; les garde corps sont identiques aux autres garde-corps.
F. Couverture / toiture
La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une ossature en bois, reposant elle-même sur une dalle béton.
Le toit est horizontal, et sa forme épouse la géométrie circulaire de l´immeuble.
La toiture est composée de cinq parties comparables ; pour chacune des parties, la toiture est composée d´une série de redents de 52 cm de hauteur, reprises en toiture des décalages internes entre chaque travée ; au droit de chaque partie, le décalage est de plusieurs niveaux, mais variable (tranche 1 à 2 : deux niveaux, tranche 3 à 4 : trois niveaux, tranche 4 à 5 : deux niveaux).
Le porte neige n´offre aucune dépassée de toiture, ni d´acrotère.
G. Façades et baies
Le décalage de niveau de dalle entre chaque travée se reporte sur la façade :
- pour les tranches 1, 2 et 3, le décalage est régulier et inverse au sens de la pente ;
- pour les tranches 4 et 5, le décalage est régulier et suit le sens de la pente.
Façade sud et ouest (« grands studios »)
La façade de chaque travée (chaque logement) est rectiligne, mais du fait de la disposition des travées en éventail, l´ensemble de la façade apparaît comme arrondie (convexe).
Chaque travée est entièrement vitrée, avec une baie fixe et une porte vitrée.
La « seconde façade » qui soutient l´ossature des terrasses et des garde-corps est faite en poteaux et madriers de bois ; ces lignes horizontales et verticales qui doublent les décalages de la structure en maçonnerie les rendent plus visibles et renforcent leur qualité esthétique.
Des rideaux intérieurs de couleurs alternées (rouge et bleu), tendus sur toute la hauteur, forment protection.
Façade nord et est (« petits studios »)
Les murs extérieurs du rez-de-chaussée sont en béton armé, recouverts d´un crépi blanc.
Aux niveaux supérieurs, les murs extérieurs sont formés par une ossature béton, revêtue d´un bardage de bois vertical.
Les baies des logements sont des baies verticales juxtaposées (trois ou quatre baies juxtaposées) dont une ou deux sont ouvrantes.
Les baies de la garderie sont juxtaposées sur toute la façade de la garderie.
Les murs des niveaux rez-de-chaussée et niveau 1 sont en retrait par rapport au reste de la façade ; c´est la coursive piétonne couverte. Les charges de la façade sont supportées par des piliers en béton, placés sous chaque mur de refend, tout le long de la façade.
Façades du parking
Les murs extérieurs sont recouverts d´un crépi beige ou beige rosé.
Sur la façade ouest, la rampe en demi-hors-oeuvre est visible. La structure du garde-corps faite en poteaux et planches de bois, est rapportée sur la façade.
Sur la façade sud, mur d´escalade artificielle (équipé de prises).
H. Intérieur des logements
H.1 - Principe général
Malgré la surface plus confortable, tous les logements sont conçus de manière compacte.
Du fait de la configuration du plan de l´immeuble en arc de cercle, les murs de refend sont légèrement divergents.
Les travées des logements, plus larges que celles adoptées dans les programmes précédents, sont partagées en deux espaces de largeur inégale : un coté pour le séjour, un autre pour une chambre.
La technique des blocs sanitaires préfabriqués (mis au point pour les programmes de « la Muraille » : Belles Challes, Lauzières , Pierra Menta) est reprise dans la mise en oeuvre des programmes ; mais la salle de bains étant dissociée de la cuisine, ce sont deux blocs séparés organisé chacun autour d´une gaine technique qui sont mis en place dans chaque logement.
H.2 - Distribution

Les « grands studios » courants (6 lits) (sud et ouest)
En entrant, on trouve successivement :
- du côté de la cuisine :
---- le WC ;
---- la cuisine avec un évier au-dessus du réfrigérateur, quatre plaques électriques au-dessus de la machine à laver, et des rayons en hauteur avec un four. Tout le fond de la cuisine est recouvert d´une plaque de tôle rouge foncée ;
---- le bar-passe-plat, avec des placards au-dessous et un rayon en hauteur ;
---- une table rectangulaire à deux pieds en métal noir ;
---- les banquettes disposées en équerre contre la baie vitrée. Une planche fixée au mur de refend sert de dossier pour l´une des banquettes (et de support pour l´émetteur de la radio des Arcs). Les dessous des banquettes, laissés libres pour du rangement, sont fermés par un panneau sur charnières.
La façade est équipée d´un grand vitrage fixe, avec une porte vitrée qui dégage sur la terrasse.
- du côté de la salle de bains :
---- la salle de bain monobloc préfabriquée comprenant : baignoire, lavabo et bidet ;
---- deux lits superposés placés le long du mur de refend ;
---- une chambre fermée avec deux lits simples disposés contre la baie, et deux placards. Le radiateur disposé le long de la baie est doublé d´une grille en menuiserie bois pour l´isoler des têtes des lits.
La baie est fixe, avec un petit châssis ouvrant.
Au-dessus du passage, un rayon « support à bagage ».
H.3 - Mobilier
Dans le logement visité, le mobilier fixe est d´origine (placards, bar, dossiers de banquettes), ainsi que la table ; mais les tissus ont été remplacés (rideaux, couvre-lits, moquette).
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 1756-1770. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800,**
  AD Savoie. 6J 1756-1770. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1976-1981)

- **AD Savoie. 6J 1932-1933. Immeuble résidentiel "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc",**
  AD Savoie. 6J 1932-1933. Immeuble résidentiel "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1978-1981)

- **AD Savoie. 6J 2026-2033. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800,**
  AD Savoie. 6J 2026-2033. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1979-1986)

- **AD Savoie. 6J 2057-2062. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800,**
  AD Savoie. 6J 2057-2062. Résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1980-1981)

- **AD Savoie. 6J 2065. Garages de la résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc**
  AD Savoie. 6J 2065. Garages de la résidence "la Nova" pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1980-1981)

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

- **AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)**
  AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)

Illustrations

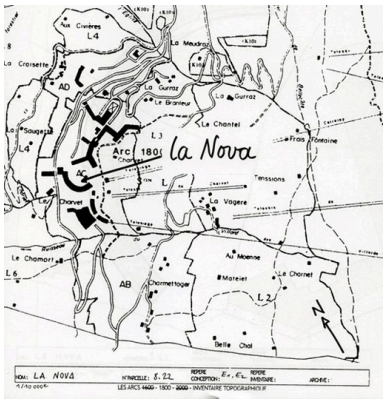

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301290NUD

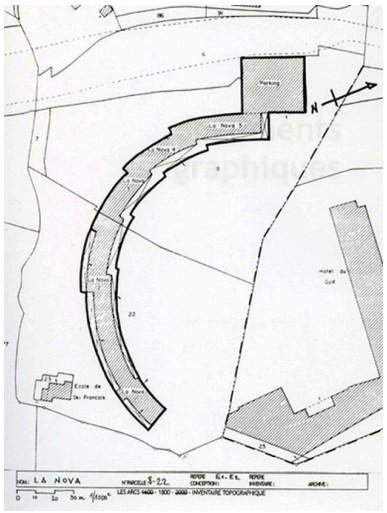

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AC
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301291NUD

Vue d'ensemble depuis le sud-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301335NUCA

Façade sud vue depuis l'ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301334NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301320NUCA

Vue générale depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302547NUCA

Vue aérienne depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302699NUCA

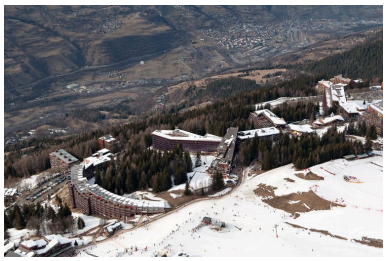

Vue aérienne depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302700NUCA

Vue aérienne depuis l'est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302701NUCA

Façade sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302546NUCA

Façade sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301319NUCA

Façade ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301321NUCA

Façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301322NUCA

Façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301323NUCA

Façade nord-est : pignon amont
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301324NUCA

Façade nord-ouest : pignon aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301325NUCA

Façade nord
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301675NUCA

Façade nord
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302559NUCA

Façade nord
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302554NUCA

Façade nord et galerie d'accès aux entrées
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302553NUCA

Façade nord. Galerie d'accès aux entrées
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302556NUCA

La galerie nord d'accès aux entrées
Phot. Eric Dessert

La galerie nord d'accès aux entrées
Phot. Eric Dessert

Rampe de distribution des logements, 13e étage

IVR82_20117302549NUCA

IVR82_20117302550NUCA

Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301677NUCA

Rampe de distribution
des logements, 13e étage
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301680NUCA

Rampe de distribution
des logements, 13e étage
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301683NUCA

Rampe courante
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301326NUCA

Appartement au Nova 1.
Salle de séjour et coin cuisine
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301685NUCA

Appartement du Nova 1.
Séparation entre le coin
cuisine et la salle de séjour
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301687NUCA

Appartement du Nova 1. Salle de bain
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301689NUCA

Appartement de Nova 1.
Porte de la salle de bain
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301692NUCA

Logement : séjour et cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301327NUCA

Logement : séjour et chambre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301329NUCA

Logement : chambre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301330NUCA

Logement : coin nuit
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301331NUCA

Logement : cuisine, comptoir
bar et plan de cuisson
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301328NUCA

Logement : salle de bain
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301333NUCA

Logement : gaine technique
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301332NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

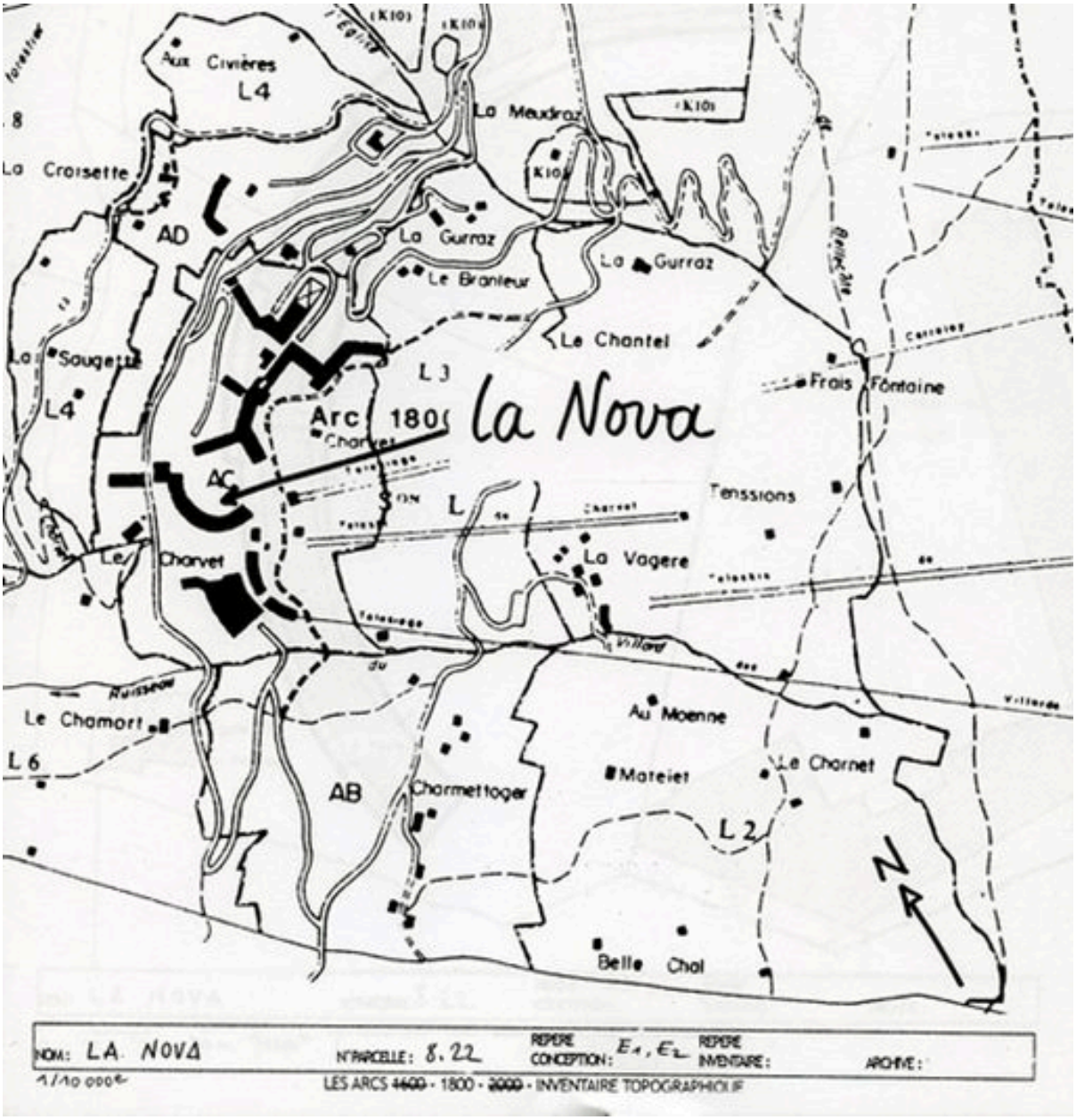

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

IVR82_20057301290NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

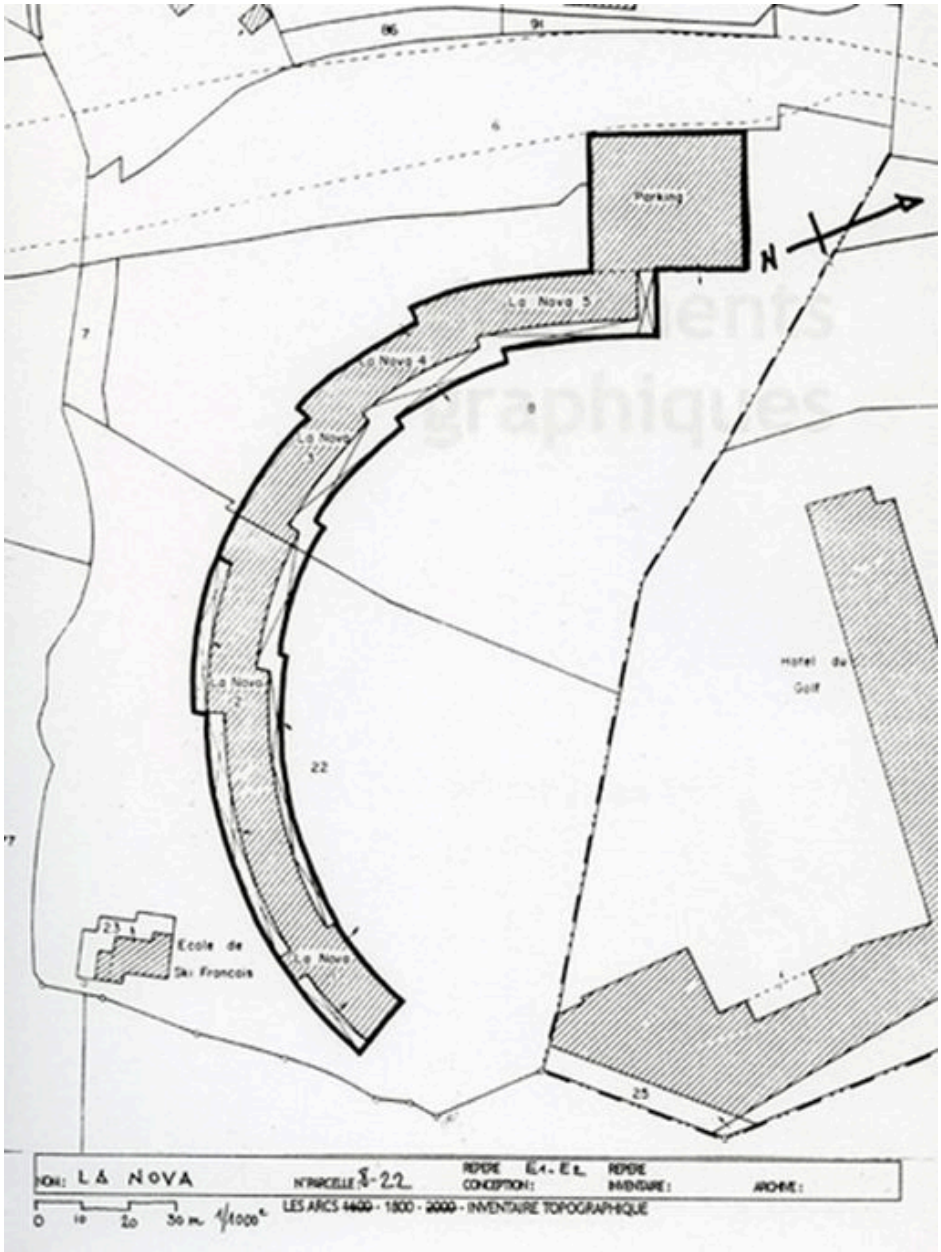

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AC

IVR82_20057301291NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-est

IVR82_20057301335NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud vue depuis l'ouest

IVR82_20057301334NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20057301320NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue générale depuis le sud-est

IVR82_20117302547NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue aérienne depuis le sud

IVR82_20117302699NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue aérienne depuis le sud-est

IVR82_20117302700NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue aérienne depuis l'est

IVR82_20117302701NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-ouest

IVR82_20117302546NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud

IVR82_20057301319NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade ouest

IVR82_20057301321NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade est

IVR82_20057301322NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord

IVR82_20057301323NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord-est : pignon amont

IVR82_20057301324NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord-ouest : pignon aval

IVR82_20057301325NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord

IVR82_20117301675NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord

IVR82_20117302559NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord

IVR82_20117302554NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord et galerie d'accès aux entrées

IVR82_20117302553NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord. Galerie d'accès aux entrées

IVR82_20117302556NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La galerie nord d'accès aux entrées

IVR82_20117302549NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La galerie nord d'accès aux entrées

IVR82_20117302550NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Rampe de distribution des logements, 13e étage

IVR82_20117301677NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Rampe de distribution des logements, 13e étage

IVR82_20117301680NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Rampe de distribution des logements, 13e étage

IVR82_20117301683NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Rampe courante

IVR82_20057301326NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement au Nova 1. Salle de séjour et coin cuisine

IVR82_20117301685NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement du Nova 1. Séparation entre le coin cuisine et la salle de séjour

IVR82_20117301687NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement du Nova 1. Salle de bain

IVR82_20117301689NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement de Nova 1. Porte de la salle de bain

IVR82_20117301692NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : séjour et cuisine

IVR82_20057301327NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : séjour et chambre

IVR82_20057301329NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : chambre

IVR82_20057301330NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : coin nuit

IVR82_20057301331NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : cuisine, comptoir bar et plan de cuisson

IVR82_20057301328NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : salle de bain

IVR82_20057301333NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : gaine technique

IVR82_20057301332NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation